

TRANS*former* la JUSTICE

Évaluation des besoins juridiques trans en Ontario

Rapport sommaire 1 :

Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario



TRANS*former*
la JUSTICE

Remerciements

Le projet TRANSformer la JUSTICE : Évaluation des besoins juridiques trans en Ontario a été financé par Aide juridique Ontario et le Réseau ontarien de traitement du VIH. Ses partenaires incluent la HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO), l'Université de Toronto, l'Université Western, et l'Université Ryerson. L'équipe de recherche souhaite remercier William Hébert, Tatiana Ferguson, Nick Matte et Karin Galldin pour leur aide dans ce projet. L'équipe de recherche remercie également les Comités de consultation et de proximité communautaire pour leurs apports au projet. Enfin, nos sincères remerciements et notre gratitude aux personnes trans qui nous ont généreusement fait part de leurs expériences.



James J., Bauer G., Peck R., Brennan D., Nussbaum N., *Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario*. Rapport sommaire 1(1) du projet TRANSformer la JUSTICE, 6 septembre 2018.

© 2018 HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO)

Sommaire

TRANSformer la JUSTICE : Évaluation des besoins juridiques trans en Ontario (TFJ) est une étude à méthode mixte et une évaluation des besoins juridiques des personnes trans¹ dans la province de l'Ontario, au Canada. Un volet spécifique du projet est consacré aux personnes trans vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou affectées par celui-ci.²

Collecte des données

Les priorités de la recherche ont été identifiées par l'équipe de recherche de TFJ, avec l'aide de quatre comités de consultation et de proximité :

- Comité de consultation et de proximité de la communauté trans (CCPCT)
- Comité de consultation et de proximité des fournisseurs de services juridiques (CCPFSJ)
- Comité de consultation et de proximité des fournisseurs de services sociaux (CCPFSS)
- Comité de consultation et de proximité des tribunaux et des cours (CCPTC)

Un certain nombre d'éléments du sondage ont été conçus de manière à faciliter la comparaison avec les statistiques de la population canadienne sur les besoins juridiques et l'accès à la justice.

Les données de TFJ ont été collectées entre mai 2016 et février 2017 par le biais d'un sondage en ligne auprès de 232 personnes trans de l'Ontario (dont 182 ont rempli le module sur les problèmes juridiques). Treize (13) groupes de discussion (joignant 125 participant-es trans) ont eu lieu dans diverses villes de l'Ontario et 19 personnes trans vivant avec le VIH ou affectées par celui-ci ont participé à des entrevues individuelles approfondies. De plus, neuf (9) groupes de discussion distincts ont été réalisés, avec la participation de 82 fournisseurs et fournisseuses de services juridiques (avocat-es et technicien-nes juridiques).

Le matériel de recrutement a été disséminé par les membres du CCPCT, du CCPFSJ et du CCPFSS par le biais d'organismes et de programmes de services communautaires, médicaux et sociaux spécifiques aux personnes trans; et lors de divers événements de la communauté trans. Les fournisseurs de services juridiques ont été recrutés par des membres du CCPFSJ et par l'entremise d'associations professionnelles. Les efforts de recrutement ont résulté en un échantillon de commodité diversifié, notamment en termes de groupe ethnoracial, d'âge, de genre et de statut de handicap.

1. Le projet utilise « trans » comme terme générique pour désigner une gamme diversifiée d'expériences et d'identités, incluant les personnes bispirituelles, de genre non binaire, agenres, queers, travesties, transgenres et transsexuelles, de même que celles s'identifiant comme hommes ou femmes et ayant un historique de transition de genre. Selon les estimations de 2016 du Williams Institute, approximativement 1 adulte sur 167 pourrait s'identifier comme trans au sens large (<https://williamsinstitute.law.ucla.edu/wp-content/uploads/How-Many-Adults-Identify-as-Transgender-in-the-United-States.pdf>). Cette proportion pourrait être plus élevée chez les plus jeunes.
2. « Affecté par le VIH » est défini comme étant l'une ou l'autre des situations suivantes : vivre avec le VIH, avoir un-e partenaire qui vit avec le VIH, être impliqué-e dans le travail du sexe, avoir une expérience d'incarcération et/ou s'injecter des drogues.

Principales conclusions du rapport

Ce premier rapport d'une série examine les problèmes justiciables³ rencontrés par les personnes trans impliquées dans l'étude. Parmi les répondant-es au sondage, 71 % avaient rencontré au moins un problème justiciable sur une période de trois ans (2013-2016), comparativement à 48,4 % de la population canadienne adulte; 18 % ont déclaré cinq problèmes juridiques ou plus.

Parmi les répondant-es ayant rencontré au moins un problème justiciable, 69 % considèrent qu'une assistance juridique professionnelle était requise ou aurait pu l'être, et 30 % ont obtenu une telle assistance pour au moins un problème. Seulement 7 % ont reçu une assistance professionnelle pour tous leurs problèmes justiciables, et la majeure partie de ce groupe (78 %) n'avait qu'un seul type de problème.

Dans presque toutes les catégories juridiques examinées, les répondant-es au sondage ont déclaré des problèmes justiciables dans une proportion considérablement supérieure à l'ensemble de la population canadienne adulte :

- Traitement médical (22 % contre 3 %)
- Action policière (16 % contre 2 %)
- Dommages corporels/victime d'acte criminel (19 % contre 3 %)
- Logement (22 % contre 3 %)
- Voisins/propriété (19 % contre 10 %)
- Prestations d'invalidité (16 % contre 2 %)
- Emploi (22 % contre 16 %)
- Droit familial (17 % contre 6 %).

La discrimination a été le problème justiciable signalé en plus grand nombre par les répondant-es au sondage (43 % contre 5,3 % dans la population canadienne adulte). Des personnes trans racisées ont déclaré rencontrer à la fois du racisme et de la transphobie, ce qui produit des expériences de discrimination plus fréquentes et plus complexes. Des participant-es trans bispirituel-les/autochtones ont également identifié la colonisation et le racisme comme facteurs qui compliquent et exacerbent les expériences de discrimination, de harcèlement et de violence. Des participant-es affecté-es par le VIH ont indiqué que les enjeux liés au VIH contribuaient à accroître ou à exacerber leurs expériences de stigmatisation et de discrimination, et que des facteurs sociaux et juridiques liés à la cisnormativité et à la transphobie accentuaient le risque ou les impacts de l'infection à VIH.

3. Dans ce contexte, le terme « justiciable » est défini comme désignant les problèmes pouvant être résolus par le droit ou par l'action d'une cour ou d'un tribunal administratif.

Pour chaque catégorie juridique, des informations issues des groupes de discussion de TFJ sont présentées dans ce rapport sous la forme de citations de participant-es. Ces témoignages apportent des renseignements contextuels supplémentaires à chaque type de problème juridique et mettent en relief d'autres enjeux justiciables qu'il n'était pas facile de cerner par sondage.

Prochains rapports

Les prochains rapports sommaires, qui incluront des recommandations d'action, porteront sur les obstacles et facilitateurs de l'accès à la justice ainsi que sur les besoins des fournisseurs de services juridiques. Des rapports et/ou manuscrits supplémentaires aborderont d'autres enjeux comme les questions juridiques liées au VIH, le droit familial, les jeunes trans et l'impact des problèmes juridiques sur la santé et le bien-être.

Conclusions

Les personnes trans qui ont participé au sondage de TFJ ont déclaré un plus grand nombre de problèmes justiciables dans un plus large éventail de domaines juridiques que la population canadienne adulte. De tous les problèmes justiciables, la discrimination était le plus courant. Malgré d'importants besoins juridiques, la majorité des participant-es trans n'ont pas reçu d'assistance juridique pour leurs problèmes justiciables. Le prochain rapport sommaire examinera de manière plus approfondie les catalyseurs du fardeau juridique ainsi que les obstacles et facilitateurs de l'accès à la justice.

Citation recommandée :

James J., Bauer G., Peck R., Brennan D., Nussbaum N., Hebert W., *Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario*. Rapport sommaire 1(1) du projet TRANSformer la JUSTICE, 6 septembre 2018. Téléchargeable en anglais et en français à <https://www.halco.org/our-services/trans-legal-needs-assessment-ontario>

Problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario

Ce rapport est le premier d'une série exposant les conclusions de l'étude « TRANSformer la JUSTICE : Évaluation des besoins juridiques trans en Ontario » (TFJ). Cette étude provinciale a collecté des informations auprès d'individus concernant leurs vies, leurs problèmes juridiques et leurs expériences dans le système de justice. Une attention particulière a été portée aux expériences et besoins juridiques spécifiques des personnes trans affectées par le VIH, des populations trans racisées et des communautés autochtones trans. Les domaines clés d'exploration incluaient l'impact des enjeux juridiques sur le bien-être et les améliorations possibles au système de justice. Avec l'aide de fournisseurs de services juridiques, nous avons collecté des informations sur la fourniture de services juridiques aux personnes trans, sur les obstacles et facilitateurs de la fourniture de services compétents en lien avec les enjeux trans, et sur ce dont les fournisseurs ont besoin pour améliorer les services aux personnes trans.

Ce premier rapport présente l'étude et décrit les problèmes justiciables les plus fréquemment rencontrés par les personnes trans de l'Ontario entre 2013 et 2016. Des rapports supplémentaires examineront les obstacles et facilitateurs de l'accès à la justice pour les personnes trans en Ontario ainsi que les besoins des fournisseurs de services juridiques afin d'offrir des services efficaces à la clientèle trans. Des recommandations d'action seront incluses dans ces rapports. D'autres rapports et/ou manuscrits aborderont plus en détail des thèmes comme les questions juridiques liées au VIH, le droit familial, les jeunes trans et l'impact des problèmes juridiques sur le bien-être et la santé.

À propos de TRANSformer la JUSTICE

TFJ est une étude à méthode mixte fondée sur un cadre d'accès à la justice et visant à identifier des besoins juridiques, des obstacles/facilitateurs dans l'accès aux services et des recommandations de réforme. Le projet est motivé par le fait que, même s'il s'agit d'un des groupes les plus désavantagés de la société, les vies et les réalités des personnes trans sont souvent écartées des cadres institutionnels conventionnels.^{4,5} Les problèmes juridiques que rencontrent les personnes trans sont rarement documentés; et il existe peu d'information sur ce dont les fournisseurs de services juridiques ont besoin pour améliorer les services aux client-es trans.

À notre connaissance, il n'existe qu'une seule autre évaluation à grande échelle des besoins juridiques des personnes trans – et, quoique vitale, elle concerne la discrimination vécue par des personnes trans à San Francisco avant 2003.⁶ De plus, à notre connaissance, TFJ est la première évaluation complète des besoins juridiques des personnes trans à aborder un vaste éventail de domaines du droit et à inclure à la fois des données quantitatives et qualitatives. Il s'agit également de la première évaluation en son genre à être réalisée en partenariat avec des établissements d'enseignement et à impliquer des fournisseurs de services juridiques.

4. Commission ontarienne des droits de la personne. (2014). Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle (978-1-4606-3905-4). Toronto, Ontario : Canada. Consulté à : http://www.ohrc.on.ca/sites/default/files/Policy%20on%20preventing%20discrimination%20because%20of%20gender%20identity%20and%20gender%20expression_FR.pdf.
5. Bauer, G. R., Hammond, R., Travers, R., Kaay, M., Hohenadel, K. M. et Boyce, M. (2009). "I don't think this is theoretical; this is our lives": how erasure impacts health care for transgender people. *Journal of the Association of Nurses in AIDS Care*, 20 (5), 348-361.
6. Minter, S., Daley, C. (2003). *Trans Realities: A Legal Needs Assessment of San Francisco's Transgender Communities*. Transgender Law Center and National Center for Lesbian Rights. San Francisco, Californie : États-Unis. Consulté à : <http://www.nclrights.org/wp-content/uploads/2013/07/transrealities0803.pdf>.

Les objectifs de TFJ sont les suivants :

- Objectif 1. Offrir des ateliers éducatifs aux membres de la communauté trans ainsi qu'à des avocat-es/fournisseurs de services juridiques à travers l'Ontario.
- Objectif 2. Évaluer les besoins juridiques des membres de la communauté trans.
- Objectif 3. Identifier des obstacles dans l'accès à la justice ainsi que les causes sous-jacentes des injustices rencontrées par les communautés trans.
- Objectif 4. Comprendre les besoins des avocat-es et des autres fournisseurs de services juridiques dans la tâche de servir la clientèle trans.
- Objectif 5. Formuler des recommandations de réforme des politiques et d'autres interventions nécessaires à améliorer l'accès à la justice pour les personnes trans en Ontario.

L'Objectif 1 a été atteint à la fin de 2016. On a présenté 13 séances éducatives pour les personnes trans et neuf (9) autres pour les fournisseurs et fournisseuses de services juridiques, dans diverses villes ontariennes. Les ateliers ont eu lieu après la tenue des groupes de discussion (voir la section Méthodologie pour plus d'information sur les groupes de discussion). Ce rapport est un début de réponse à l'Objectif 2.

Le projet porte sur les besoins de la communauté trans dans son ensemble, mais un volet spécifique est consacré aux personnes trans vivant avec le VIH ou affectées par celui-ci.

La HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO) dirige le projet en partenariat avec l'Université de Toronto, l'Université Western et l'Université Ryerson.

Le projet est dirigé par une équipe composée des individus suivants et Nicole Nussbaum est chef de projet :

- Ryan Peck, avocat et procureur, directeur général, HALCO
- Nicole Nussbaum, avocate d'Aide juridique Ontario détachée à la HALCO pour le projet
- D^{re} Julie James, professeure adjointe, École des soins à l'enfance et à la jeunesse, Université Ryerson
- D^r David J. Brennan, professeur agrégé, Faculté de travail social Factor-Inwentash, Université de Toronto
- D^{re} Greta Bauer, professeure, Département d'épidémiologie et de biostatistique, Université Western

Quatre comités ont fourni des orientations au projet :

- Comité de consultation et de proximité de la communauté trans (CCPCT)
- Comité de consultation et de proximité des fournisseurs de services juridiques (CCPFSJ)
- Comité de consultation et de proximité des fournisseurs de services sociaux (CCPFSS)
- Comité de consultation et de proximité des tribunaux et des cours (CCPTC)

Ce projet a été financé par Aide juridique Ontario et le Réseau ontarien de traitement du VIH. Il a reçu l'approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Toronto.

Cadre d'accès à la justice

Une revue complète de la littérature et un processus consultatif ont été réalisés pour constituer le cadre d'accès à la justice sur lequel se fonde la présente étude.^{7,8} Une approche à trois volets en a émergé. Premièrement, l'étude visait à documenter la portée, la nature et l'étendue des problèmes juridiques rencontrés par les personnes trans en Ontario.

7. Les éléments suivants de la littérature ont été examinés : Rapports sur l'accès à la justice (2013) de l'Association du Barreau canadien; Outil d'évaluation de l'accès à la justice [*Access to Justice Assessment Tool (AJAT)*] (2012) de l'Initiative Rule Of Law de l'American Bar Association; évaluations existantes des besoins juridiques impliquant la communauté trans (comme point de mire de l'étude ou comme composante de la communauté LGBTQ); études d'évaluation des besoins juridiques présentées dans la littérature scientifique examinée par des pairs; articles de revues scientifiques examinés par des pairs et portant sur les enjeux juridiques rencontrés par la communauté trans; et littérature produite par le projet Trans PULSE sur des aspects clés de la discrimination rencontrée par la communauté trans en Ontario. Plus précisément en lien avec des considérations méthodologiques, les documents suivants ont été examinés : littérature scientifique examinée par des pairs sur la méthodologie des examens des besoins juridiques, articles scientifiques sur les considérations méthodologiques pour la communauté trans, et outils, mesures et échelles d'évaluation connus et pertinents.

8. Des consultations ont été menées auprès de plus de 20 professeur-es impliqué-es dans des recherches d'évaluation des besoins juridiques, y compris des chercheurs du New York City Center for Court Innovation Research et de l'Institute for Social Research, ainsi que John Tall, chercheur principal et développeur de l'AJAT (2012).

Deuxièmement, l'étude visait à identifier les obstacles que rencontrent les personnes trans dans l'accès à la justice. Ces obstacles appartiennent aux quatre catégories suivantes :

1. Obstacles structurels au sein du système de justice
2. Obstacles structurels hors du système de justice
3. Raisons pour lesquelles une personne n'a pas recours au système et/ou décide d'abandonner un processus judiciaire⁹
4. Accès à un processus décisionnel juste

Pour chacune de ces catégories, l'étude aborde des obstacles qui concernent l'ensemble des personnes trans, des obstacles qui affectent les personnes trans racisées, des obstacles qui affectent les personnes trans autochtones et/ou bispirituelles, de même que des obstacles que rencontrent les personnes trans vivant avec le VIH ou affectées par celui-ci. Un aspect crucial des obstacles spécifiques aux personnes trans est leur effacement institutionnel du système de justice; l'effacement inclut des processus passifs et actifs qui créent ou maintiennent l'invisibilité des personnes trans ou de leurs expériences et qui conduisent à l'absence systémique de politiques et de plans pour leur inclusion.

Troisièmement, les effets des problèmes juridiques sur les personnes trans ont été étudiés par un examen de l'impact sur des aspects comme la situation financière, les relations et la santé physique et mentale. Outre ces approches à la compréhension de l'accès à la justice pour la communauté trans, l'étude examine des enjeux pertinents à des populations trans spécifiques (comme celles qui sont racisées, affectées par le VIH/sida et/ou impliquées dans le travail du sexe) ainsi que les expériences du système de justice dans sa globalité.

Méthodologie

De mai 2016 à février 2017, le projet a collecté des informations auprès de personnes trans et de fournisseurs et fournisseuses de services juridiques à travers l'Ontario.

Un sondage en ligne exhaustif auprès des personnes trans¹⁰ a collecté des informations sur leurs vies, leurs problèmes juridiques et leurs interactions avec les systèmes de justice. Deux cent trente-deux (232) personnes trans ont participé au sondage; 182 ont rempli la section du sondage sur les problèmes juridiques.

Les données de ce sondage servent de fondement aux statistiques calculées dans les rapports du projet. Les caractéristiques démographiques de l'échantillon du sondage sont décrites au Tableau 1. Aux fins de nos analyses, la catégorie du handicap incluait, sans s'y limiter : la cécité ou la surdité, le besoin d'une aide à la mobilité et le diagnostic de déficience intellectuelle ou de trouble de santé mentale majeur (p. ex., bipolarité, personnalité limite, schizophrénie et trouble dissociatif de l'identité).

Outre le sondage, 13 groupes de discussion joignant 125 personnes trans ont eu lieu dans diverses villes ontariennes. Neuf (9) groupes de discussion distincts ont été réalisés auprès de 82 fournisseurs et fournisseuses de services juridiques. De plus, 19 personnes trans vivant avec le VIH ou affectées par celui-ci ont participé à des entrevues individuelles. Ces groupes de discussion et entrevues ont été enregistrés, transcrits et analysés afin d'en extraire les thèmes clés et d'en tirer des citations illustrant les enjeux soulevés.

9. Ces raisons incluent, sans s'y limiter, l'isolement social, le bien-être, la sensibilisation juridique et les attitudes d'acteurs et actrices du système de justice. Ceci englobe l'accès à des soins médicaux spécifiques aux personnes trans ainsi que la documentation et les expériences d'agression touchant des personnes trans.

10. Des candidat-es répondant aux critères d'admissibilité (âgé-es de plus de 16 ans, résident-es de l'Ontario et s'identifiant comme trans) ont été invité-es par les quatre comités consultatifs du projet, par des envois électroniques à des organismes communautaires et par la communication avec des organismes qui servent des clients trans. De plus, deux recruteurs communautaires ont été embauchés pour améliorer le recrutement parmi les communautés trans racisées, affectées par le VIH et bispirituelles.

Tableau 1. Caractéristiques démographiques de l'échantillon du sondage de TRANSformer la JUSTICE

Caractéristiques démographiques	Sondage (n=232) %
Âge	
16-24 ans	27
25-34 ans	31
35-54 ans	29
55-64 ans	10
65 ans et +	3
Genre¹¹	
Femme trans	39
Homme trans	35
Non binaire, sexe féminin assigné	14
Non binaire, sexe masculin assigné	12
Groupes ethnoraciaux	
Autochtone	14
Non-Autochtone blanc	72
Non-Autochtone racisé	14
Handicap¹⁴	
Oui	20
Non	80

Afin de comprendre les problèmes juridiques actuels qui affectent les communautés trans de l'Ontario, certaines questions du sondage (deux sections sur six), des groupes de discussion auprès de personnes trans (une question sur 13) et des entrevues individuelles (une question sur 13) étaient inspirées du modèle de l'enquête téléphonique du Forum canadien sur la justice civile (FCJC) concernant les problèmes justiciables.¹² Cette étude nationale a examiné les problèmes juridiques rencontrés par des individus sur une période de trois ans, soit de 2009 à 2013. Ces questions nous ont permis d'établir des comparaisons entre les personnes trans de l'Ontario et la population canadienne générale, pour ce qui a trait à la fréquence des problèmes juridiques.¹³

Bien que de telles comparaisons soient importantes pour documenter les inégalités, les résultats de nos groupes de discussion et de nos entrevues ont révélé, chez les personnes trans de l'Ontario, un éventail de problèmes justiciables plus large que ce qui avait été défini dans la recherche du FCJC. En plus d'apporter des renseignements contextuels supplémentaires sur les expériences des personnes trans dans chaque catégorie de problème juridique, ces données qualitatives mettent en relief d'autres enjeux justiciables non reflétés dans les résultats du sondage. Si des catégories de problèmes juridiques plus larges avaient été incluses, les disparités entre la population générale et la communauté trans auraient pu être encore plus marquées que ce qui est décrit ici.

11. L'identité de genre est définie comme étant l'expérience intériorisée et individuelle liée au fait d'être une femme, un homme, les deux ou ni l'un ni l'autre, ou de se situer à tout autre endroit dans le spectre du genre. Les femmes trans sont celles qui s'identifient comme femmes ou principalement féminines; les hommes trans sont ceux qui s'identifient comme hommes ou principalement masculins. L'identité de genre non binaire correspond au fait, pour une personne, de ne pas cadrer dans la binarité des genres (masculin/féminin); ceci inclut de considérer que les deux genres s'appliquent à son identité, que ni le genre féminin ni le genre masculin ne s'applique, et/ou le fait de s'identifier comme agendre. Le sexe masculin ou féminin assigné réfère à l'attribution du sexe d'une personne à sa naissance ou peu après, et où les possibilités sont féminin, masculin ou indéterminé/intersexué.
12. Le questionnaire utilisé pour la collecte des données de 2013 a été fourni par les chercheurs de l'étude. Farrow, T., Currie, A., Aylwin, N., Jacobs, L., Northrup, D., Moor, L. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.
13. Statistiques sur la population canadienne générale tirées de : Farrow, T., Currie, A., Aylwin, N., Jacobs, L., Northrup, D., Moor, L. (2016). *Les problèmes juridiques de la vie quotidienne et le coût de la justice au Canada : rapport général*, Forum canadien sur la justice civile. Toronto, Ontario : Canada. Consulté à : <http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files//Les%20probl%C3%A8mes%20juridiques%20de%20la%20vie%20quotidienne%20et%20le%20co%C3%BBt%20de%20la%20justice%20au%20Canada%20%E2%80%93%20rapport%20g%C3%A9n%C3%A9ral.pdf>.
14. La catégorie « handicap » incluait la cécité, la surdité, le besoin d'une aide à la mobilité, la déficience intellectuelle et le trouble de santé mentale majeur.

Problèmes juridiques

Cette section présente des informations sur les problèmes juridiques les plus fréquemment rencontrés par les personnes trans en Ontario, au cours de la période allant de 2013 à 2016. Les statistiques sont tirées du sondage; les détails additionnels, y compris les citations directes, sont issus des groupes de discussion et des entrevues. Le graphique ci-dessous compare les résultats de notre sondage à ceux de l'étude du FCJC sur la population canadienne générale.

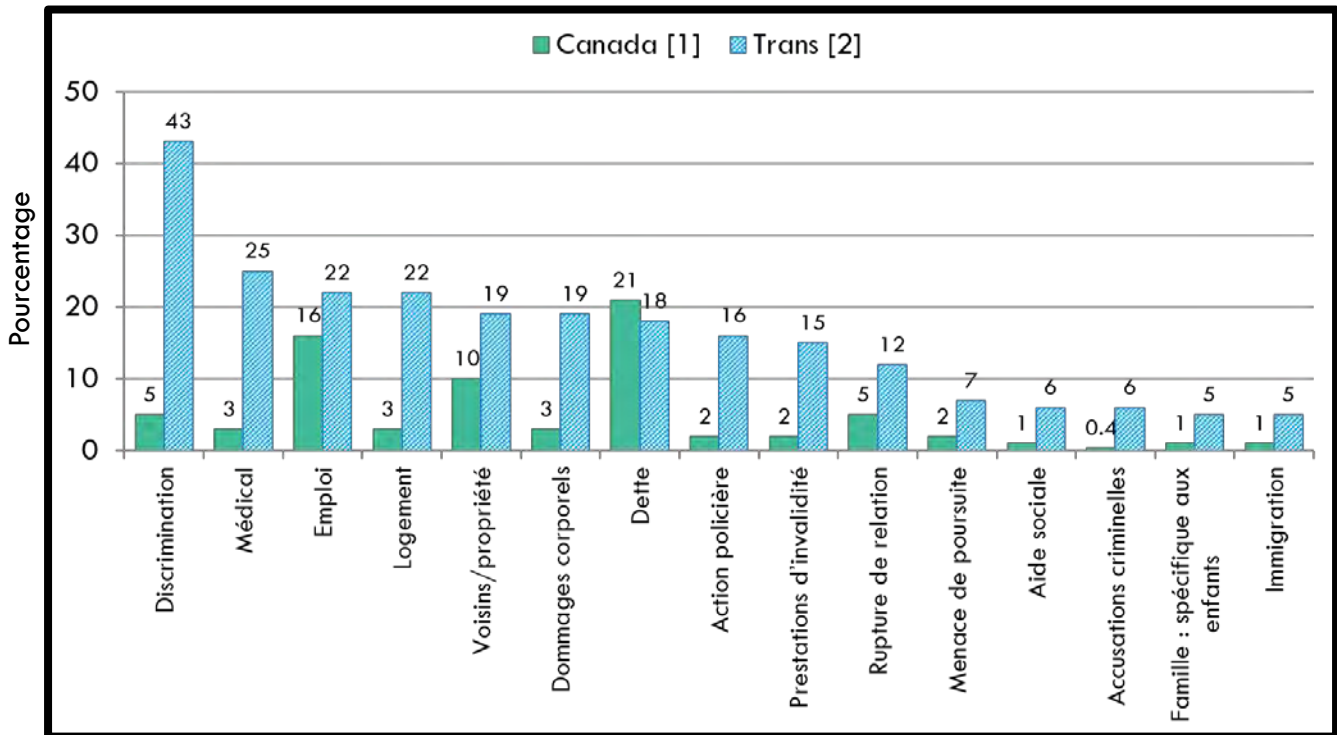
Les rétroactions des 440 participant-es (répondant-es au sondage, participant-es aux groupes de discussion auprès des personnes trans et des fournisseurs de services juridiques, et personnes affectées par le VIH ayant participé aux entrevues) révèlent que les personnes trans ont rencontré des problèmes justiciables dans une proportion considérablement plus marquée que la population canadienne générale.

Notamment, 71 % des répondant-es au sondage ont rencontré au moins un problème justiciable sur une période de trois ans (2013-2016); 18 % ont déclaré cinq problèmes juridiques distincts ou plus. Ces expériences se manifestaient souvent de manières qui étaient compliquées par une maltraitance spécifique aux personnes trans et par des obstacles à leur participation à part entière aux systèmes sociaux.

71 % des répondant-es au sondage trans ont rencontré au moins un problème justiciable sur une période de trois ans; 18 % ont déclaré cinq problèmes juridiques distincts ou plus.

Les participant-es ont rarement reçu une assistance juridique pour ces problèmes. De ceux et celles qui ont rencontré au moins un problème justiciable, 69 % considèrent qu'une assistance juridique professionnelle était requise ou aurait pu l'être, et 30 % ont obtenu une telle assistance pour au moins un problème. Seulement 7 % ont obtenu une assistance professionnelle pour tous leurs problèmes juridiques; la majeure partie de ces personnes (78 %) n'avait qu'un seul type de problème.

Figure 1. Besoins juridiques au cours des trois années précédentes : comparaison entre les personnes transgenres de l'Ontario (n=182) et la population canadienne



1. Farrow et coll. *Les problèmes juridiques de la vie quotidienne et le coût de la justice au Canada : rapport général*, Forum canadien sur la justice civile, 2016.
2. Données tirées de TRANSformer la JUSTICE, 2016.

Discrimination

La discrimination est le problème justiciable le plus fréquemment identifié par les personnes trans : 43 % des répondant-es au sondage ont dit avoir vécu des expériences de discrimination au cours des trois années étudiées, comparativement à 5,3 % de la population canadienne générale. Aux fins de ce projet, la discrimination spécifique à l'identité trans a été examinée séparément des autres formes de discrimination pour générer des renseignements supplémentaires. Parmi les répondant-es au sondage, 23 % ont déclaré uniquement des formes de discrimination spécifiques à l'identité trans, 10 % ont déclaré uniquement d'autres formes de discrimination, et 13 % ont déclaré avoir rencontré les deux.

La discrimination justiciable est définie comme suit :

discrimination au motif de la race, du pays d'origine, du statut autochtone ou de l'orientation sexuelle, réel-le ou perçu-e; discrimination au motif du handicap; et discrimination au motif de l'âge, du genre, de la religion et/ou du statut VIH.

La discrimination spécifique à l'identité trans est définie comme suit :

discrimination au motif de l'identité de genre ou de l'expression de genre réelle ou perçue.

Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont dit avoir rencontré des formes implicites et explicites de discrimination spécifique à l'identité trans. Les formes explicites de discrimination spécifique incluait le refus direct d'un logement, d'une place dans un refuge, de services aux consommateurs, de protection policière, de soins de santé, d'un traitement de la dépendance et/ou d'un emploi en raison de l'identité trans. D'aucun-es ont dit avoir subi du harcèlement et de la violence de la part de fournisseurs et d'utilisateurs de services (p. ex., autres locataires). Les formes implicites de discrimination spécifique impliquaient le refus des services susmentionnés de même qu'un traitement différentiel après le dévoilement de leur identité trans (p. ex., modification des tâches de l'emploi, évitement des voisins, ne pas se voir offrir de deuxième entrevue d'embauche). Certain-es participant-es avaient du mal à cerner le ou les motifs de la discrimination vécue. Plusieurs ont dit soupçonner que leurs expériences de discrimination étaient spécifiques à leur identité trans. Il leur était difficile également de cerner la discrimination spécifique à l'identité trans ou de la distinguer d'autres types de discrimination (p. ex., phobie du VIH, racisme, discrimination envers les Autochtones). Il a été maintes fois signalé que ces expériences de discrimination ne pouvaient être séparées les unes des autres et qu'il était préférable de les comprendre dans leurs liens les unes avec les autres.

43 % des répondant-es au sondage ont dit avoir vécu des expériences de discrimination au cours des trois années étudiées, comparativement à 5,3 % de la population canadienne générale.

En général, les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont livré des témoignages de discrimination continue remontant souvent à leur jeunesse. Ces personnes rencontraient fréquemment de la discrimination dans des lieux multiples, notamment à l'école, en milieu de travail et dans le système de soins de santé. Le soutien formel ou juridique et les services sociaux ou de santé communautaire offerts pour répondre à cette discrimination étaient pratiquement inexistantes. Des participant-es ont dit n'avoir approché aucun établissement pour obtenir du soutien; les individus qui ont demandé une assistance formelle ont fait état d'expériences ultérieures de discrimination, de refus de soutien de fournisseurs de services, voire de blâme pour la discrimination subie. Les individus réagissaient souvent à la discrimination par des mesures d'autoprotection, la plus courante étant l'isolement social extrême.

De jeunes personnes trans (de 16 à 24 ans) qui ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont dit avoir été abusées par des membres de leur famille, expulsées de leur logis et exclues de leurs communautés à cause de leur identité trans. Plusieurs ont affirmé vouloir obtenir un changement de nom, une thérapie hormonale ou d'autres interventions médicales spécifiques à l'identité trans, mais s'en sont dites incapables en raison d'un manque de soutien parental. La discrimination dans le système scolaire, de la part d'élèves, d'enseignants, de membres du personnel, de l'administration et d'autres parents, a été relevée par plusieurs jeunes trans. Des cas de discrimination dans des programmes jeunesse, dans le système de protection de l'enfance et dans des lieux publics ont également été signalés.

« Je suis devenue un objet, une fille objet. Et la fille objet s'est fait tabasser. La fille objet s'est fait cracher dessus. La fille objet a dû apprendre à ne plus être un objet dans son foyer. Puis la fille objet a continué sa vie. »

Participant-e aux groupes de discussion

Des personnes trans racisées qui ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont dit naviguer les intersections de la racisation et de l'identité trans. Les discussions sur les expériences combinées de racisme et de transphobie ont été nombreuses et ont mis en relief la fréquence et/ou l'intensité rehaussées de la discrimination. Il a aussi été question du fait de ne pas pouvoir demander de soutien, de refuge et d'assistance dans sa propre communauté ethnoraciale, en raison de son identité trans. L'évitement des services médicaux dans les communautés culturelles en raison de la discrimination spécifique à l'identité trans est une autre expérience qu'ont signalée certain-es participant-es. D'aucun-es ont fait état également d'un manque de confiance à l'égard du système de justice.

« En tant que personne trans noire, et... en tant que membre de la communauté noire en général, je crois qu'à cause du racisme anti-Noir, les personnes noires ne font pas confiance au système de justice. »

Participant-e aux groupes de discussion

Les personnes trans bispirituelles qui ont participé aux groupes de discussion ont abordé l'impact de la colonisation. Plusieurs participant-es ont dit avoir vécu de la discrimination, du harcèlement et des agressions en raison de croyances transphobiques fondées sur des interprétations du christianisme. De plus, plusieurs personnes ont quitté leur réserve pour trouver refuge en milieu urbain après avoir été la cible d'agressions en raison de leur identité bispirituelle. Malheureusement, dans plusieurs cas, les expériences d'agression et de discrimination ont continué en raison de la transphobie, de l'homophobie et du racisme anti-Autochtone dans les centres urbains.

Les personnes affectées par le VIH qui ont participé aux groupes de discussion et aux entrevues ont fait état d'expériences de stigmatisation accrue. Le refus d'un emploi ou d'un logement et la divulgation non autorisée de leur statut VIH dans les logements sociaux étaient des expériences répandues. Le manque d'accès à des soins de santé compétents en lien avec l'identité trans et les

impacts du VIH sont un autre thème commun. Par ailleurs, des facteurs sociaux associés aux expériences de transphobie ont été identifiés comme augmentant le risque d'infection par le VIH. Ceux-ci incluaient les cas d'agression sexuelle motivés par la transphobie, l'isolement social et la pauvreté.

« [J'ai subi] des agressions physiques et de l'intimidation. Nommez-le, je l'ai vécu. J'ai très peur, car dès qu'ils sauront que j'ai le VIH, ils seront encore plus contre moi. »

Participant-e aux entrevues

Traitement médical

Les résultats du sondage ont révélé que 25 % des personnes trans de l'Ontario avaient rencontré un problème justiciable relatif au traitement médical sur une période de trois ans, comparativement à 2,6 % de la population canadienne générale.¹⁵

Les expériences de refus de traitement médical d'urgence et de longs délais d'attente pour des soins urgents étaient courantes parmi les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues. Bien que les personnes trans puissent rencontrer des problèmes de traitement médical semblables à ceux des personnes qui ne sont pas trans, plusieurs des problèmes identifiés étaient reliés soit à l'identité trans, soit à des besoins médicaux spécifiques à cette identité. Par exemple, les préoccupations liées au fait de voir son identité dévoilée et/ou d'être continuellement mégenré-e en milieu de soins de santé étaient omniprésentes. Le refus de traitements hormonaux et de chirurgies d'affirmation du genre ainsi que la difficulté de recevoir des soins de santé compétents en lien avec l'identité trans sont d'autres enjeux qui ont émergé des narratifs des groupes de discussion et des entrevues.

Cela signifie souvent que des personnes ont vécu avec des blessures qui n'ont pas été adéquatement traitées, ont évité l'hôpital même en situation d'urgence et n'ont pas reçu de soins spécifiques à l'identité trans – et encore moins des soins de routine adéquats (p. ex., suivi en médecine familiale).

15. Les problèmes justiciables relatifs au traitement médical sont définis comme étant : des problèmes liés au traitement reçu à l'hôpital, des difficultés à obtenir un congé de l'hôpital, l'imposition de restrictions ou de conditions au congé de l'hôpital, les soins reçus ou non reçus après le congé de l'hôpital et/ou un préjudice subi en cours de traitement par un médecin ou un dentiste. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.

« Je me suis rendu-e à l'urgence pour des blessures aux jambes après un accident d'auto... Ils n'arrêtaient pas de me mégenrer... ils ont dévoilé mon identité... j'ai attendu neuf heures parce qu'ils ne savaient pas quoi faire avec moi. »

Participant-e aux entrevues

Pratiquement personne n'a demandé d'avis juridique ou n'a entamé d'action en justice pour ces problèmes. Un seul participant aux groupes de discussion a parlé de sa tentative de poursuite en réponse au refus constant d'un traitement médical. Des participant-es ont expliqué que la démarche d'obtention de ressources d'information juridique pour les aider à comprendre leurs droits légaux et les recours juridiques possibles était coûteuse et décourageante, et qu'ils n'avaient pas envisagé de demander un soutien juridique formel ou avaient été incapables de l'obtenir.

Droit du travail

Dans l'étude, les problèmes relatifs au droit du travail étaient définis comme incluant :

- licenciements ou congédiements inappropriés
- procédures disciplinaires injustes
- harcèlement persistant
- salaires impayés
- enjeux de santé et de sécurité
- problèmes liés à l'assurance-emploi (AE).

Le sondage a révélé que 22 % des répondant-es avaient eu un problème justiciable relatif au droit du travail au cours des trois années de l'étude, comparativement à 16,4 % de la population canadienne générale.¹⁶ Toutefois, il est important de noter que les questions de notre sondage et celles du FCJC évaluaient la discrimination dans le milieu du travail et non dans la demande d'emploi ou le processus d'embauche. Des enjeux liés à la discrimination au travail qui n'étaient pas inclus dans la définition du sondage ont émergé des groupes de discussion et des entrevues.

Par conséquent, il est pratiquement certain que la proportion de personnes trans qui ont rencontré cet éventail élargi de problèmes relatifs au droit du travail est supérieure à 22 %.

Un thème récurrent ayant émergé des groupes de discussion et des entrevues est l'expérience répandue de discrimination manifeste et subtile en milieu du travail et dans le processus de recherche d'emploi, notamment :

- rejet dans le cadre du processus d'entrevue
- mise à pied pendant un processus de transition du genre
- tâches d'emploi modifiées après le dévoilement de l'identité trans
- congédiement en raison de l'identité trans
- harcèlement
- agression.

« Je crois que l'emploi est un gros enjeu. Le problème, c'est qu'il est très difficile de savoir quoi faire. J'ai eu des entrevues où tout allait très bien jusqu'à ce que je dévoile que je suis transgenre. Personne ne dit, "Oh, tu es transgenre; on ne peut pas t'embaucher", mais il est assez évident que cela constitue un obstacle et que, soudainement, il n'y a plus d'intérêt à mon égard comme candidat. »

Participant-e aux groupes de discussion

Plusieurs participant-es aux groupes de discussion ont déclaré s'être vu refuser un emploi, après dévoilement de leur historique ou de leur identité trans. La discrimination dans le processus de recherche d'emploi a également été signalée comme étant répandue, tant dans les groupes de discussion qu'en entrevue.

16. Les problèmes justiciables relatifs au travail sont définis comme étant : le renvoi/congédiement injuste, les procédures disciplinaires injustes, le harcèlement persistant, l'obtention de l'assurance-emploi, la récupération de salaires dus et les enjeux de santé ou de sécurité. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.

« Je me souviens, au travail, quand j'ai commencé ma transition... Le mot s'est passé au bureau, j'ai été intimidé-e, aliéné-e, surchargé-e... Puis j'ai décidé que je n'en pouvais plus. J'ai fini par démissionner et j'ai essayé de me trouver un autre emploi, mais c'était très difficile de trouver un milieu acceptant, à ce stade de ma transition. »

Participant-e aux groupes de discussion

« J'ai été agressée sexuellement par un collègue. Il y a eu signalement, mais rien n'a été fait... Je suis retournée au travail parce que je me suis battue, mais ça a été ardu sur le plan émotif. J'ai eu des idées suicidaires. Je prends encore des médicaments pour ça. Même après quatre années de lutte contre mon employeur. Je suis encore mégenrée dans mon milieu de travail. Ils ne prennent pas ça au sérieux. Je leur ai demandé d'arrêter, mais ils continuent... Qu'est-ce que je peux faire? Je n'ai pas les moyens de me payer un avocat, alors j'endure le harcèlement. Je ne crois pas vraiment qu'un avocat puisse m'aider. »

Participant-e aux groupes de discussion

Bon nombre de participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont fait état de formes explicites de discrimination après le dévoilement de leur historique ou de leur identité trans :

- augmentation de la charge de travail
- modification des tâches (conduisant souvent à l'isolement social)
- changements soudains à l'évaluation du rendement
- accusations non fondées de la part de collègues
- traitement dégradant de la part de collègues et d'employeurs.

Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues comprenaient la teneur légale de leurs problèmes, mais plusieurs ont noté que la discrimination semblait difficile à documenter et à prouver. Ces expériences ont eu d'importants impacts sur la santé mentale (en particulier pendant le processus de transition de genre). Seulement un petit nombre de participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont dit avoir vécu des cas de discrimination explicite comme un congédiement dû à leur identité trans.

Seulement deux participant-es aux groupes de discussion ont demandé une assistance juridique en lien avec des expériences de discrimination; dans un cas comme dans l'autre, cela n'a conduit à aucune action formelle de soutien. Une personne est retournée dans son milieu de travail et a continué de vivre avec le harcèlement.

Logement

Les problèmes justiciables relatifs au logement incluaient l'expulsion ainsi que le harcèlement et la discrimination par un propriétaire ou par un autre locataire.¹⁷ Près d'un quart (22 %) des répondant-es au sondage avaient rencontré un tel problème lié au logement au cours des trois années précédentes, comparativement à 2,5 % de la population canadienne générale.

Plusieurs participant-es aux groupes de discussion ou aux entrevues ont dit avoir vécu les situations suivantes :

- refus d'un logement locatif en raison de leur identité trans
- agression par d'autres locataires
- expulsion pendant leur transition ou en raison de leur identité trans
- conditions non sécuritaires ou insalubres.

17. La définition des problèmes justiciables relatifs au logement utilisée dans cette étude est la suivante : expulsion d'un logement locatif; récupération d'un dépôt de sécurité; difficulté à demander qu'un propriétaire fasse des travaux de réparation ou d'entretien; problèmes avec un propriétaire concernant l'électricité, l'eau ou le chauffage d'un logement; harcèlement ou discrimination de tout type par un propriétaire; harcèlement ou discrimination de tout type par un autre locataire; problèmes de saisie ou d'hypothèque. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.

Plusieurs personnes interviewées ont dit qu'elles n'avaient pas signalé d'importants problèmes de logement (p. ex., moisissures, structures endommagées) par crainte que le processus révèle leur historique ou leur identité trans et mène à leur expulsion.

Les comptes-rendus concernant le système des refuges étaient particulièrement problématiques : plusieurs participant-es à des groupes de discussion ont fait état d'expériences d'agression physique, verbale et sexuelle par d'autres résidents. Après avoir signalé ces incidents au personnel, des participant-es ont dit avoir été expulsés des lieux, blâmés pour les agressions, et de plus en plus isolés. Aucun-e participant-e aux groupes de discussion ou aux entrevues n'a mentionné de résolution positive au signalement d'un problème justiciable relatif au logement.

« Il y a une règle tacite dans le système des refuges... Si tu es trans, c'est correct qu'on t'agresse, c'est correct de te violer, et personne ne fera rien. »

Participant-e aux entrevues

Considérant les expériences de discrimination vécues dans l'emploi, dans le logement et dans le système des refuges, certain-es participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues, en particulier les plus jeunes, ont dit s'être tournés vers la rue pour survivre et pour assurer leur sécurité. Plusieurs participant-es au groupe de discussion des jeunes trans ont expliqué que des « familles » de la rue se formaient, comme réaction de protection, et qu'il n'y avait selon eux aucune autre source de soutien possible. De fait, toutes les autres options de logement étaient perçues et/ou vécues comme étant hostiles.

Problèmes de voisinage et dommages à la propriété

Dix-neuf p. cent (19 %) des répondant-es au sondage ont déclaré avoir eu des problèmes justiciables avec des voisins et/ou des dommages à leur propriété au cours des trois années de l'étude, comparativement à 10 % de la population canadienne générale.¹⁸

Des participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont fait état de maltraitance de la part de voisins en raison de leur identité trans et/ou une fois cette identité révélée. Les problèmes incluaient le harcèlement verbal et les agressions physiques et sexuelles. Des menaces verbales de préjudice de la part de voisins et/ou de propriétaires ont incité deux participant-es à changer de quartier. Plusieurs personnes ont déclaré que, pour se sentir en sécurité dans leur quartier, elles ne quittaient pas très souvent leur domicile et/ou n'invitaient personne à la maison.

« Nous avons fini par quitter le logement à cause de cette même personne... qui n'avait agressé-e. Par la suite, [nous] avons rencontré beaucoup de transphobie et d'homophobie dans la région où nous vivions... Certaines personnes appelaient sans cesse divers services de police parce qu'elles ne nous aimaient pas. »

Participant-e aux entrevues

Dommages corporels

Les problèmes justiciables relatifs aux dommages corporels incluaient des blessures ou des problèmes de santé dus à des conditions de travail non sécuritaires, à un accident de voiture et/ou dans un lieu public, ou au fait d'être victime d'un acte criminel.¹⁹

18. Les problèmes justiciables relatifs au voisinage et aux dommages à la propriété sont définis comme étant : le bruit constant et excessif ou toute autre activité perturbante d'un-e voisin-e; les menaces ou le harcèlement de voisins ou de passants; et/ou le vandalisme ou les dommages à votre maison, votre véhicule, votre propriété ou votre jardin.

19. La définition des problèmes justiciables relatifs aux dommages corporels utilisée dans cette étude inclut les préjudices ou problèmes de santé résultant du fait d'être victime d'un acte criminel; une blessure ou un problème de santé survenu au travail, dans un lieu public ou dans un établissement commercial, ou découlant d'un accident de la circulation ou d'une chute. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.

Parmi les répondant-es au sondage, 19 % avaient eu un problème relatif à des dommages corporels au cours des trois années précédentes, comparativement à 2,5 % de la population canadienne générale. Plusieurs participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont dit avoir subi des agressions physiques et sexuelles causant des préjudices. Ceux-ci incluaient des incidents d'agression physique violente ayant conduit au coma, des blessures à des régions du corps ayant fait l'objet de chirurgies trans (p. ex., seins/poitrine), des lésions cérébrales, des pertes de mémoire, le trouble de stress post-traumatique, des problèmes de mobilité et les tendances suicidaires. Dans les deux narratifs où les incidents ont été signalés à la police, aucun n'a conduit à des accusations ou à des offres de soutien formel.

Action policière

Comparativement à 1,8 % de la population canadienne générale, 16 % des répondant-es au sondage ont déclaré avoir rencontré des problèmes justiciables de maltraitance policière entre 2013 et 2016.

Le thème de la méfiance à l'égard de la police a dominé, dans les témoignages des groupes de discussion et les entrevues. Plusieurs participant-es ont déclaré avoir vécu du harcèlement verbal et physique dans la rue, sous les yeux de policiers qui se sont gardés d'intervenir.

« Nous nous sentons davantage abusés qu'accueillis par les agents et les services de police... Donc, en tant que personne trans noire, si j'étais impliqué-e dans une situation ou si je devais parler à la police, je ne crois pas qu'on aurait la capacité de me servir sans avoir un biais particulier, qui serait évidemment en ma défaveur. »

Participant-e aux groupes de discussion

Des expériences comme celles-ci ont été déclarées :

- être mégenré-e et injurié-e par la police
- policiers qui blâment la personne trans pour sa victimisation
- policiers qui n'interviennent pas pour protéger une personne trans qui subit une agression
- policiers qui ne prennent pas au sérieux le problème d'une personne trans

- agressions physiques commises par la police
- agressions sexuelles commises par la police.

Plusieurs participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont également fait état d'expériences positives avec la police. Ces individus ont exprimé de la gratitude à l'égard des policiers qui leur ont apporté un véritable soutien. Les mesures d'appui mentionnées incluaient d'avoir respecté l'identité de genre, d'avoir réagi avec sérieux aux signalements de violence et d'avoir assuré la sécurité de l'individu.

Accusations criminelles

Le sondage a exploré les problèmes de justice pénale, y compris les cas de conflit avec le droit criminel. Parmi les répondant-es au sondage, 6 % ont déclaré avoir été accusé-es d'une infraction criminelle au cours des trois années de l'étude, comparativement à 0,4 % de la population canadienne générale.

Des participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont parlé de facteurs pouvant contribuer à ce que des personnes trans soient en contact plus fréquent avec l'application de la loi et le système de justice.

De jeunes participant-es trans ont dit avoir été expulsés de leurs logis et s'être vu refuser une place dans un refuge, avoir fait la vie de rue pour survivre et avoir dû trouver des médicaments hormonaux en marge du système médical.

Des participant-es trans adultes ont fait état de larges expériences de discrimination et de nombreux refus de logement, de place dans un refuge, de soins de santé, de services de traitement de la dépendance et d'emploi, ayant conduit à la pauvreté, à la dépendance continue, à l'implication dans la rue et à la participation à des économies criminalisées. Divers traumatismes liés à de multiples expériences continues de violence ont été signalés. On a également discuté des obstacles dans l'accès au soutien institutionnel pour ces enjeux, notamment le refus d'accès aux services ou l'évitement des services en raison d'expériences antérieures de discrimination.

Les participant-es aux groupes de discussion et aux entrevues ont affirmé faire l'objet d'une surveillance policière accrue en raison de leur identité trans, du racisme et/ou de leur implication dans la rue. Enfin, plusieurs participant-es ont raconté avoir subi de la violence au motif de leur identité trans, avoir signalé l'incident et/ou demandé l'aide de la police, mais s'être fait accuser d'agression.

Immigration et statut de réfugié

Le sondage a également examiné les problèmes justiciables relatifs à l'immigration et au statut de réfugié.^{20,21} Au total, 5 % des répondant-es ont signalé de tels problèmes au cours des trois années précédentes, comparativement à 0,7 % de la population canadienne générale.

Des personnes qui ont relaté des problèmes juridiques liés à l'immigration et au statut de réfugié ont dit avoir été agressées, harcelées et arrêtées pour leur identité trans dans leur pays d'origine. Bien que certaines expériences positives de soutien de la part d'avocat-es aient été évoquées, de même que des expressions de gratitude, des problèmes de mégenrage, d'identité trans non respectée et de manque de sérieux dans les démarches de demande du statut de réfugié ont également été signalés.

Prestations d'invalidité et aide sociale

Parmi les répondant-es au sondage, 15 % ont déclaré avoir rencontré un problème justiciable relatif aux prestations d'invalidité²² au cours des trois années précédentes, comparativement à 1,6 % de la population canadienne générale. De plus, 6 % ont déclaré un problème justiciable relatif à l'aide sociale²³ au cours des trois années de l'étude, comparativement à 1,2 % de la population canadienne générale.

« Nous ne devrions pas avoir à faire des pirouettes... simplement pour obtenir des nécessités de base pour nos soins, comme des prestations du POSPH [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées]... si on est une personne trans qui... sort d'une situation d'abus et qui recommence carrément à zéro. Certains d'entre nous n'ont pas de famille. »

Participant-e aux groupes de discussion

20. Les problèmes justiciables relatifs à l'immigration sont définis comme incluant les problèmes dans la demande de résidence permanente au Canada, la demande d'un visa de travail ou d'études, le parrainage d'un membre de la famille pour immigration au Canada, la demande de citoyenneté canadienne, le dépôt d'une demande d'Examen des risques avant renvoi ou d'une demande pour considérations d'ordre humanitaire, l'appel d'une décision relative à l'immigration par contrôle judiciaire et/ou l'obtention d'une aide (p. ex., soins de santé ou services sociaux) dans l'attente d'une décision relative à l'immigration. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.
21. Les problèmes justiciables relatifs au statut de réfugié sont définis comme incluant les problèmes dans la demande du statut de réfugié à partir du Canada, le dépôt d'une demande d'Examen des risques avant renvoi ou d'une demande pour considérations d'ordre humanitaire, l'appel d'une décision relative au statut de réfugié par contrôle judiciaire et/ou l'obtention d'une aide (p. ex., soins de santé ou services sociaux) dans l'attente d'une décision relative au statut de réfugié. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.
22. Les problèmes justiciables relatifs aux prestations d'invalidité sont définis comme incluant les difficultés à obtenir des prestations d'invalidité provinciales (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – POSPH), des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, des prestations d'invalidité d'un assureur privé (invalidité de courte ou de longue durée) et/ou une indemnité d'accident du travail en lien avec une blessure survenue en milieu de travail (Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail – CSPAAT). Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.
23. Les problèmes justiciables relatifs aux prestations d'aide sociale sont définis comme incluant les difficultés à obtenir des prestations d'aide sociale de l'Ontario (Ontario au travail – OT ou Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – POSPH) ou en lien avec le montant des prestations, les problèmes à obtenir des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) ou le Supplément de revenu garanti (SRG) et/ou des problèmes avec d'autres types de soutien gouvernemental, notamment pour le logement ou les enfants handicapés. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.

« En tant que femme trans noire, on me demande souvent mes cartes; je dois donc dire que je suis trans, ce qui m'amène à me faire arrêter. J'ai été arrêtée parce que j'ai dit que je suis trans, et puisque je n'avais pas de documents prouvant que je suis réellement trans, on m'a envoyée en prison en m'accusant d'utiliser frauduleusement l'identité d'une autre personne. »

Participante aux groupes de discussion

Différences de fardeau juridique parmi les communautés trans

Parmi les répondant-es au sondage de TRANSformer la JUSTICE ($n=232$), nous avons examiné si la fréquence de chaque type de problème juridique variait chez les personnes trans selon l'âge, le genre, le statut de handicap et le groupe ethnoracial (Autochtone, non-Autochtone blanc, et non-Autochtone racisé).

Nous avons noté des différences statistiquement significatives selon le groupe ethnoracial, quant à la prévalence de problèmes juridiques relatifs à l'immigration et au statut de réfugié : les personnes trans non autochtones racisées étaient plus susceptibles de rencontrer de tels problèmes. Des différences statistiquement significatives étaient également présentes selon le groupe d'âge, le genre, le statut de handicap et le groupe ethnoracial dans trois catégories de problèmes : dommages corporels, poursuites²⁴ et discrimination.

Les hommes trans étaient moins susceptibles que les trois autres groupes de genre (femmes trans, non binaire – sexe masculin assigné à la naissance, non binaire – sexe féminin assigné à la naissance) de déclarer des problèmes juridiques relatifs aux dommages corporels ou à la discrimination, mais le taux de discrimination dans ce groupe demeurait nettement supérieur au taux national. Les femmes trans étaient plus susceptibles de signaler le besoin de répondre à une poursuite.

De plus, les problèmes juridiques variaient selon l'âge et étaient plus courants entre 35 et 54 ans. Les problèmes de droit familial spécifiques aux enfants, les problèmes relatifs aux dettes, les problèmes de réponse à des poursuites et les expériences d'incarcération concernaient principalement cette tranche d'âge. Les personnes âgées de 25 à 54 ans rencontraient plus de problèmes liés à l'emploi que les autres groupes d'âge; et les problèmes de logement présentaient une constance chez les 16 à 54 ans.

Les répondant-es au sondage ayant un handicap ont déclaré la même fréquence de problèmes juridiques que les répondant-es n'ayant pas de handicap, sauf à un égard : les personnes trans ayant un handicap étaient significativement plus susceptibles de rencontrer un problème de poursuite. Ces enjeux seront examinés de manière plus approfondie dans les prochains rapports.

« Je crois aussi que les personnes trans, à cause de l'intersection des oppressions... quand on est une personne trans de couleur... [on] est plus susceptible d'avoir des interactions avec la police même si on n'a rien fait de mal. »

Participant-e aux groupes de discussion

24. Les problèmes justiciables relatifs aux poursuites sont définis comme incluant la réception d'une lettre d'avocat menaçant une poursuite et/ou une procédure judiciaire pour une affaire civile n'impliquant pas d'accusation criminelle. Définition tirée de : Farrow, T., et coll. (2013). *Canadian Forum on Civil Justice 2013 Survey of Justiciable Legal Problems in Civil Matters Draft Questionnaire*. Questionnaire inédit.

Conclusion

Les résultats du sondage et les propos en groupes de discussion et en entrevue démontrent clairement que les personnes trans de l'Ontario ont rencontré un nombre disproportionné de problèmes justiciables. Ils révèlent aussi qu'il est très rare que les personnes trans demandent une assistance juridique pour ces problèmes et croient que le système de justice puisse les aider dans ces circonstances.

Ce premier rapport visait à présenter un aperçu des besoins juridiques; les prochains rapports du projet porteront sur les obstacles et les facilitateurs liés à l'accès aux services juridiques, les besoins des fournisseurs de services juridiques et les mesures qui pourraient contribuer à réduire les expériences négatives, à répondre aux besoins juridiques et à améliorer les expériences de la justice pour les personnes trans en Ontario.

« Lorsqu'on n'a pas de soutien mental, qu'on est mal aimé, les gens nous font sentir comme des monstres, comme des moins que rien. Comment faire pour... se défendre et prendre un avocat quand on a été agressé sexuellement? [On se dit] je le mérite, je suis un monstre, je suis un moins que rien. À quoi bon demander l'aide d'un avocat?... Je ne crois pas que les gens voient réellement toutes les barrières émotionnelles et psychologiques qui nous bloquent et nous écrasent. Que ce soit pour une plainte à la police, pour de l'aide juridique ou... des services en VIH. On se questionne soi-même : est-ce que j'en vaud la peine? »

Participant-e aux groupes de discussion



TRANS*former*
la JUSTICE

HALCO
HIV & AIDS Legal Clinic Ontario

Septembre 2018